



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00581510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 48 - Contrat de Ville - Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole - Signature du Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Contrat de Ville
Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole
Signature du Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	04/09/2019	Favorable unanime (1 abstention)

Le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015 pour la période 2015-2020.

La Loi de Finances pour 2019 a prorogé de deux ans la durée des contrats de ville qui voient ainsi leur durée de validité repoussée jusqu'à fin 2022.

Le Gouvernement a demandé que les partenaires signataires révisent les contrats initiaux en tenant compte :

- des 40 mesures de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires,
- du Pacte de Dijon signé par le Premier Ministre avec l'assemblée des communautés de France et France Urbaine,
- du PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises),
- et plus généralement des récentes lois, stratégies et plans nationaux qui doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville (loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, loi ELAN, stratégie de lutte contre la pauvreté, plan national de santé et prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, schéma départemental de services aux familles...).

Une démarche évaluative à mi-parcours du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole a été menée avec l'appui technique de Trajectoire Ressources Bourgogne Franche-Comté. Cette démarche qui s'est appuyée sur un large réseau partenarial réuni en réunions institutionnelles, thématiques et de quartiers, a permis d'identifier des problématiques territoriales, des points de vigilance ou d'amélioration. Ces dernières ont été présentées à un comité de pilotage réuni le 29 mai 2019 qui a permis de déterminer des éléments de cadrage et de structuration de la révision.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques, soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, ne modifie pas le contrat signé en 2015 ni dans ses périmètres (quartiers prioritaires, quartiers en veille, quartiers en observation), ni dans ses orientations stratégiques ni dans ses objectifs.

Il a cependant pour objet d'opérer des clarifications, de déterminer les enjeux majeurs, priorités thématiques et organisationnelles sur lesquelles les partenaires entendent collectivement concentrer et prioriser leurs actions et leurs financements d'ici 2022, dans les quartiers identifiés dans le contrat de ville.

Sur la base des éléments issus de l'évaluation, les partenaires s'accordent pour prioriser collectivement leurs actions comme suit :

1. Renforcer l'animation et la coordination territorialisée pour la mise en œuvre du contrat de ville, approche adossée à une démarche de suivi permanent de l'évolution des quartiers s'appuyant à la fois sur l'analyse des besoins sociaux et sur l'évaluation des actions.
2. Sécuriser le financement des actions structurantes menées dans chaque quartier.
3. Mobiliser les partenaires pour favoriser un accompagnement éducatif et social des publics tout au long de la durée du projet urbain dans le cadre du NPRU de Planoise.
4. Favoriser la réussite scolaire et éducative (PEDT, PRE, Cité éducative de Planoise, accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité...).
5. Prévenir les risques de bascule vers la prédélinquance des jeunes publics (11 ans / 16 ans), et en particulier les 11 / 13 ans (Centre de loisirs jeunesse police Nationale, Rappel à l'ordre, suivi individualisé des mineurs...).
6. Agir plus en amont pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des populations les plus éloignées, notamment en faveur des jeunes et des femmes seules avec enfants - objectifs opérationnels du PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises).
7. Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services des publics en décrochage social ou en rupture (lutte contre le non recours aux droits, lutte contre la fracture numérique, Contrat local de santé actuel et à venir...).
8. Déployer les politiques en faveur du logement et de la mixité sociale - Convention intercommunale des attributions (Charte de relogement, parcours résidentiel, Loi Egalité Citoyenneté...) - programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés - Auto-réhabilitation accompagnée - Dispositif partenarial de tranquillité résidentielle dans le parc social.
9. Poursuivre le travail d'implication des citoyens dans les démarches de quartier (conseils citoyens, jeunes, publics éloignés...).
10. Proroger de deux ans la convention thématique «Culture et Territoires» signée entre l'Etat et la Ville, convention annexée au contrat de ville.
11. Prévenir la radicalisation, lutter contre les discriminations et promouvoir les Valeurs de la République : plan local de prévention de la radicalisation, plan territorial de lutte contre les discriminations.

Les éléments issus du protocole seront mis en œuvre via la Direction Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole en charge du pilotage et de l'animation partenariale et territoriale du dispositif et le réseau partenarial interne et externe qui accompagne les actions.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques tel que présenté,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.